

CONSULTATION PUBLIQUE DU BAPE POUR LE TRONÇON JEAN-LEMAN

Mémoire de Jean-Claude Poissant

Septembre 2005

St-Philippe, Québec
J0L 2K0

Tél :

INTRODUCTION

Je suis un producteur laitier et céréalier. L'entreprise a un cheptel d'une centaine de bêtes et cultive trois cents (300) hectares, maïs, fourrage, soya et céréale. Je suis aussi membre consultatif agricole de la MRC de Roussillon et Président des Producteurs de lait du district Napierville, La Prairie. Je connais bien le secteur visé car j'habite le rang St-André à St-Philippe.

Le territoire agricole de notre MRC Roussillon est favorisé par la qualité de ses sols de classe 2 et bénéficie des plus hautes unités thermiques du Québec (2900 UTM). Les activités et le territoire agricole sont toujours sous pression au développement urbain à cause de sa situation près des grands centres urbains. La zone agricole a toujours fourni les espaces nécessaires à son bon développement économique au niveau des services public, lorsqu'il n'existe pas d'alternative à ces projets. Tel qu'exemple : Voie ferrée, lignes électriques, gazoducs, chemins public, etc

Lors des consultations publiques du BAPE je tiens à faire quelques commentaires et remarques que j'estime devront être prises en considération pour rendre une décision plus éclairée et qui auront un moindre impact sur la zone agricole et ses activités.

PROBLÉMATIQUE

L'autoroute 30 tel que prévue initialement avait aucun impact sur l'agricole et ses activités (tronçon Candiac – Ste-Catherine) car elle devait être située sur la route 132. Mais en vain les instances gouvernementales ont adopté un décret visant à la faire passer sur les meilleures terres agricoles. Cette autoroute qui affectera directement l'agriculture en soustrayant des sols de classe 2 et fragilisant une plus grande partie vouée au développement urbain (terres enclavées entre l'autoroute et le périmètre urbain) elle aura aussi comme effet de repousser les activités agricoles telles est le cas pour les élevages qui doivent respecter des paramètres de distance tel que prévue par la législation.

Pour ce qui est du tronçon Jean-Leman la même situation se répète, les meilleures terres du Québec classe 2 (2900 UTM) devront être soustraites en partie et fragiliseront les parties restantes entre l'autoroute et le périmètre urbain à très court terme. Elle repoussera les productions d'élevage en respectant les périmètres de distance.

Le nouveau règlement sur les exploitations animales (REA) prévoit que chaque hectare agricole soustrait ne peut être récupéré car depuis décembre 2004 il est interdit de déboiser pour remettre en culture.

Sans compter les menaces pour l'environnement tel que l'habitable des chevreuils (Voir Annexe 1 photo) les épandages de calcium et de sel déglacant supplémentaire pendant la période hivernale.

On dit aussi que le principale agriculteur visé (Les Fermes Lamoureux) est d'accord avec le tronçon proposé par la ville de Candiac.

La protection du territoire agricole du Québec a été mise en vigueur en 1978 pour prévenir que certains producteurs seraient attirés par l'appât de revenus supplémentaires rapides. Justement à cause de telle situation exagérée de développement en plein centre de belles terres; on y établissait une rue et on en offrait des lots de part et d'autres. Cela ne change en rien la situation dégradante des meilleures terres du Québec. (Voir Annexe 2 photo).

Pour ce qui est de l'apport des terres non cultivées du secteur Est du Rang St-André qui dit qu'elles ont été laissées sans amélioration et cultivées depuis les années soixante et pourtant je connais bien les derniers producteurs qui les ont cultivées dans les années quatre-vingt-dix. Ils ont fait faire des travaux mécanisés dans ces années là. En 1999 elles étaient encore cultivées. Pour un investissement beaucoup moindre que prévu par l'agronome de la ville de Candiac, M. Benoît, ces terres pourraient être remises en parfait état de culture tel que les terres du côté Ouest qui étaient aussi laissés à l'abandon dans les années quatre-vingt. (Voir Annexe 3 photo).

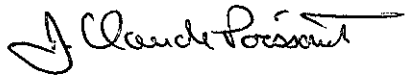
CONCLUSION

En conclusion, je crois que cette audience permettra de mieux évaluer les conséquences négatives envers l'agriculture, ses activités et l'environnement. Qu'elle déposera une recommandation favorable pour le tracé tel que prévu lors du décret pour le passage au sud tout en respectant la première intention de faire le passage sur un bout du tronçon sur l'autoroute 15 sud ! Il est urgent de favoriser le maintien de la protection des meilleures terres du Québec afin de sécuriser les besoins alimentaires présents et futurs de la société québécoise.

En référence du site web www.maisadour-semences.com/accueil-France.htm. Le maïs est une véritable usine à oxygène. En été, un hectare de maïs fixe en moyenne par jour 450 à 500 kg de CO₂ (900 kg les plus beaux jours - 150 les plus mauvais) et libère 220 à 250 m³ d'oxygène, soit à peu près la consommation annuelle d'un adulte. Sur les 6 mois de culture, cela représente 18 à 20 000 m³ d'oxygène libéré.

En 20 jours d'été, les 3 millions d'hectares de maïs français produisent suffisamment d'oxygène pour alimenter les 60 millions de français pendant 1 an.

Un hectare de maïs produit deux fois plus d'oxygène en un an qu'un hectare de blé et quatre fois plus qu'un hectare de forêt.


JEAN-CLAUDE POISSANT

St-Philippe, Québec



Annexe I Chercheurs à l'intérieur du cercle
exactement sur le tracé Jean-Séman
Photo prise le 5 septembre 2005



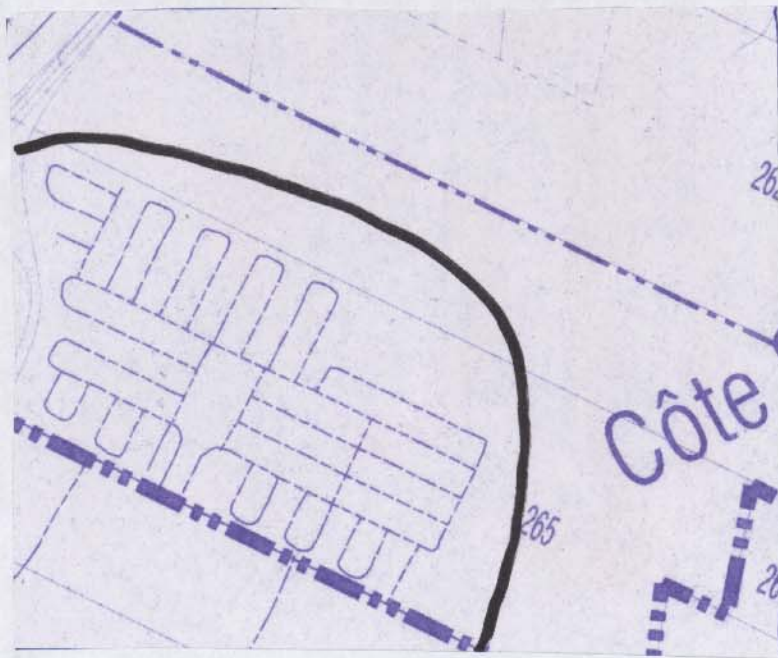
Tronçon
Jean-Séman ←

↙ Rang
St-Anthel
↘
Voie
Férée

Annexe III Voir la qualité des sols
propice aux cultures.
exactement sur le tronçon Jean-Séman



Annexe III On voit la qualité des terres



ZONE
AGRICOLE

Annexe II Rue installé en pleine
zone agricole avant 1978